



Parcours des Etrangers Malades: Vendée (85)

Arrivée sur le territoire

1

Constitution dossier administratif à la Préfecture
Sans RV

- Domiciliation administrative obligatoire ou chez un tiers
 - 1ère demande déposée au guichet sur RV (**pas de récépissé délivré**) – puis réception demande d'informations supplémentaires ou convocation Préfecture
 - Renouvellement maximum 2 mois avant la fin de validité du titre (**récépissé délivré**)
- Dans les 2 cas, obligation de fournir des éléments sur l'Etat Civil, la Nationalité et 50€ de timbres fiscaux
- Prise d'empreintes

Prise en charge assurance maladie :

- Aide Médicale Etat (si plus de trois mois de résidence en France) ou Circulaire « soins urgents » (si moins de trois mois et hospitalisation avec pronostic vital engagé ou altération grave de l'état de santé)
- PASS (sauf pour prise en charge des traitements ARV et/ou hospitalisation)

Pas de droits durant procédure de 1ère demande car pas de récépissé la plupart du temps – maintien des droits si renouvellement car récépissé autorisant à travailler

2

Courrier de la Préfecture de Vendée
Délai indéterminé

- Envoi du formulaire **Certificat médical à compléter par le médecin référent** (généraliste ou spécialiste ou praticien hospitalier)

3

Envoi du certificat médical au médecin de l'OFII de Nantes

- Demande d'informations complémentaires ou examens complémentaires
- Convocation possible de la personne
- Envoi d'un rapport médical au collège de médecins de l'OFII
- **La Préfecture délivre un récépissé de demande de titre de séjour à la personne uniquement pour les premières demandes**

4

Etude dossier médical par médecin de l'OFII
1 à 2 mois de délai

- Demande d'informations complémentaires ou examens complémentaires
- Convocation possible de la personne
- Envoi d'un rapport médical au collège de médecins de l'OFII
- **La Préfecture délivre un récépissé de demande de titre de séjour à la personne uniquement pour les premières demandes**

5

Etude dossier médical par collège de trois médecins de l'OFII
1 à 2 mois de délai

- Evaluation de l'existence et l'accès à un traitement dans le pays d'origine (faisabilité du voyage et accessibilité dans le Pays)
- Demande d'informations complémentaires ou examens complémentaires
- Convocation possible de la personne
- Avis envoyé à la Direction Territoriale de l'OFFI (Nantes) qui l'envoie à la Préfecture

6

Décision de la Préfecture de Vendée
15 jours de délai

- **Si accord**, convocation Préfecture pour délivrance carte de séjour temporaire 1 an « vie privée, vie familiale » ou récépissé en attendant la carte (19 € de timbres fiscaux si 1ère demande et 269 € si renouvellement)
- **Courrier de refus** carte de séjour avec ou sans OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français)

- Si délivrance carte de séjour, droit commun: possibilité de travailler, percevoir des allocations logement, faire demande MDPH, PUMA/CMU-C

Possibilité recours avec avocats spécialisés, associations d'aide aux migrants, CIMADE...



Liste des sigles et abréviations :

- **ADA** : Allocation Demandeurs d'Asile
- **APSH** : Accompagnement Personnalisé et Soutien à l'Habitat
- **AREAMS** : Association Ressources pour l'Accompagnement Social et Médico-Social
- **ARV** : Antirétroviraux
- **AT-SA** : Accueil Temporaire – Service de l'Asile
- **CADA** : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- **CIMADE** : Comité Inter Mouvements Auprès des Evacués
- **CMU-C** : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
- **CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile
- **GASPROM** : Groupement Accueil Promotion du Travailleur Immigré
- **HUDA** : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
- **LDH** : Ligue des Droits de l'Homme
- **OFII** : Office Français de l'Intégration et de l'Immigration
- **OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
- **PADA** : Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- **PUMA** : Protection Universelle Maladie
- **SADDA** : Service d'Accueil et de Domiciliation du pôle Demandeurs d'Asile

Plaquette élaborée par le groupe de travail des assistantes sociales du COREVIH Pays de la Loire

Contact 85 :

Mme Claire DEBORDE
Assistante sociale
de médecine post-urgence
CHD de Vendée
Tél : 02.51.44.61.41



**Parcours des
étrangers malades
non demandeurs d'asile
de Vendée**

Mars 2019

